

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 3519-2026**  
Établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application

---

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance extraordinaire tenue le 30 mars 2026, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 3519-2026 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application.

Ce règlement a pour objet d'établir les tarifs d'électricité et les conditions de leur application, applicables à compter du 1er avril 2026.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce projet de règlement sur le site Internet de la Ville, dans la section des avis publics à [www.ville.magog.qc.ca](http://www.ville.magog.qc.ca) ou pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, à l'hôtel de ville situé au 7, rue Principale Est à Magog.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 8 avril 2026.

M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière